



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 JUILLET 2018

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 26 juillet 2018 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, M Patrice FRANÇON, Mme Dominique COLOMB, Mr Jacques ROUCHON, Mr Philippe DUTEL, Adjoint ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, Mme Dominique ASTIER-COURBON, Mme Camille FANGET, Mme Stéphanie DEFOUR, Mme Chrystelle GASSMANN, Mr Jean FOURNEL, Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON, M Joël AUROUZE, M Bernard ROUCHON, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : Mr Bruno SAMUEL, Mme Katy LACHAT.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

Mr Daniel TONSON qui avait donné pouvoir à M Le Maire Frédéric GIRODET

M Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB

Mr Alain MONDON qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

Mme Arlette CHAPELLON qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN

Mr Louis BESSON qui avait donné pouvoir à Mr Jacques ROUCHON

Mr André MOLLE qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

M Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mr Philippe DUTEL

Absents excusés :

Mme Carole GRAIL

Mr Thierry DESOLME

Mr Jean-Jacques SAMUEL

Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON a été nommée secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 JUIN 2018.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du 14 juin 2018.

2- DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Monsieur le Maire informe que les décisions prises dernièrement sont les suivantes :

Arrêté N° 18/70 portant sur l'acceptation d'un règlement de 357.62 euros correspondant à l'indemnisation définitive versée par SMACL Assurances pour le bris de la lunette arrière du tracteur CASE JX 90 immatriculé CJ-772-SM.

Arrêté N° 18/84 portant sur la souscription auprès de la SAS APAVE SUDEUROPE antenne du Puy en Velay bâtiment Dynabat 43770 CHADRAC de deux conventions relevant du contrôle technique de construction et de la coordination sécurité protection santé pour l'amélioration thermique du gymnase G1.

Arrêté N° 18/85 portant sur l'acceptation d'un acte spécial de sous-traitance se rapportant au lot N° 1 du marché relatif aux travaux d'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit par la SARL GUERIN et fils au bénéfice de la SARL O.D.T.P 43 pour un montant de 19 397.64 € HT.

Arrêté N° 18/88 portant sur la souscription d'un prêt de 400 000 euros auprès de la caisse du crédit agricole mutuel Loire Haute-Loire en vue du financement des investissements 2018 à un taux de 1.35% sur 15 ans.

Arrêté N° 18/89 portant sur la souscription d'un avenant N° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réfection des eaux usées et des eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux secs de la rue du Stade et la montée de Côte Vieille à intervenir avec le bureau BE-IE. Le montant restant à charge pour la commune est de 2 379 €, le reste étant à la communauté de commune de s'en acquitter.

Arrêté N°18/91 portant souscription d'un avenant N°4 conclu au titre du lot 1 Dommages aux biens du contrat assurances souscrit avec SMACL ASSURANCES pour un montant de 701.27 euros TTC suite à l'acquisition du tènement industriel situé rue de Firminy et rue du Nord auprès des Ets CHEYNET.

3- RAPPORT D'ACTIVITE 2017 COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Mr le Maire propose de présenter une synthèse de ce rapport et de préciser certains éléments qui concernent plus particulièrement notre commune.

Administration générale :

Une population toujours en hausse sur le territoire Loire-Semène (20 834 habitants), un conseil communautaire qui s'est réuni à 7 reprises et le bureau à 29 reprises, des recettes de fonctionnement et d'investissement plus élevées que les dépenses.

Développement économique :

Une disponibilité foncière restante de 3 hectares en 2017 sur le territoire communautaire, un hôtel d'entreprises sur notre commune avec des locaux loués avec l'arrivée de l'entreprise ISITECC.

Un point sur la ZA de Bramard, située à Saint Didier en Velay, avec la possibilité d'un projet d'une concession d'aménagement de 18 hectares pour cette zone d'activités.

L'accompagnement du projet industriel SAS Cheynet à Saint Just Malmont, et rappel du Fil (Fond d'intervention Local) Loire Semène qui permet d'apporter une aide directe aux entreprises dans le but de maintenir et de développer l'activité économique sur le territoire.

Aménagement du territoire :

La prolongation du programme « Habiter mieux » pour une période de 5 ans au niveau national qui permet la mise en place d'un dispositif d'aides pour améliorer les performances énergétiques des logements.

Travaux-voiries et bâtiments communautaires :

Rappel des travaux en cours de la Rue du Stade à Saint Just Malmont.

Développement durable :

Le lancement du projet de renaturation du Sambalou, actuellement en phase d'acquisition des terrains, l'objectif étant que les travaux de ce parc paysager débutent en 2019.

Développement touristique :

La candidature au projet AMI territoire d'excellence pleine nature, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet appel à projet permettra de financer à hauteur de 30 % le projet du parc paysager de Saint Just Malmont.

Culture :

Un nombre d'adhérents à la bibliothèque municipale en hausse (703), les animations telles que « Les Tites Z'Oreilles » ont attirées 5 969 publics de tous âges sur le territoire.

La réalisation des Journées Européennes des Métiers d'Arts du 30 mars au 2 avril 2017.

Famille - Jeunesse :

Le relais petite enfance « La Semène des 4 Jeux dits » est très apprécié, il effectue un travail de qualité au près des assistantes maternelles sur tout le secteur.

Au niveau de notre commune le centre de loisirs Pierre Royon présente une augmentation de fréquentation de 66 %, soit 21 225 heures réalisées au titre du périscolaire, et + 16 % pendant les vacances. Mr le Maire précise que ces chiffres sont très variables d'une année sur l'autre et d'une structure à l'autre.

CISPD :

Depuis avril 2016 une équipe mobile est déployée sur le terrain afin de proposer aux jeunes du territoire de se réunir autour de projets communs, des loisirs, chantiers éducatifs, prévention...avec à la clé des récompenses telles que des sorties ludiques.

Communication :

Mise en place d'un site internet mutualisé avec les communes membres avec intégration de notre commune pour son nouveau site.

Le Conseil Municipal **PREND acte** à l'unanimité de la présentation du rapport d'activités de la communauté de communes « Loire Semène »

4- APPROBATION DU CHOIX DE LA SOCIETE ATTRIBUTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE ET CONFECTION DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL.

Mr le Maire rappelle qu'en date du 25 janvier 2018, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises relatif au marché de restauration scolaire.

La société Elior était titulaire de ce marché prenant fin en septembre 2018.

Pour rappel ce marché est conclu pour une durée d'1 an et renouvelable 3 fois.

Un gros travail a donc été effectué sur le cahier des charges, avec des points essentiels et précis comme l'obligation de se fournir en produits de circuits courts.

Une variante a été introduite, une structure de repas constituée de 5 composantes les lundis et vendredis, et de 4 composantes les mardis et jeudis en raison de l'affluence de ces jours.

Trois sociétés ont répondu, SUD EST RESTAURATION, API RESTAURATION AUVERGNE, ELIOR Direction Régionale Centre-Est. Après une demande de précisions comme notamment sur le détail des frais de personnel, frais d'exploitation et alimentaires, la commission suggère de retenir la société API RESTAURATION, offre économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Mr le Maire propose d'approuver l'avis émis par la commission d'études des offres de prix et de retenir la société API RESTAURATION, de retenir la variante établie sur la base d'un prix unitaire HT de 3.20 € pour un repas enfant et de 4.40 € pour un repas adulte.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le choix de la société API RESTAURATION et autorise Mr le Maire à signer le marché relatif à la fourniture et la confection des repas du restaurant scolaire municipal.

5- DECLARATION SANS SUITE CONSULTATION POUR L'AMELIORATION THERMIQUE DU GYMNASSE 1

Mr le Maire rappelle que par délibération du 14 juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'amélioration thermique du gymnase G1.

L'appel d'offre de ce marché, divisé en 7 lots, a été lancé le 19 juin, avec une date limite de réception fixée au 10 juillet 2018 à 12h.

Lors de l'ouverture des plis, les membres de la commission ont constaté que 15 offres ont été reçues pour l'ensemble des lots, et malheureusement aucune pour le lot n°3 (menuiserie extérieure aluminium).

Il semble donc impossible de retenir les entreprises des autres lots sans avoir de proposition pour ce dernier, en effet, le risque est réel tant sur le plan budgétaire que sur le retard éventuel des travaux.

Il est donc proposé de relancer une consultation avec le calendrier suivant :

- 19/11/2018 : lancement de la consultation
- 12/12/2018 : ouverture des plis
- Fin janvier 2019 : approbation
- 15/04/2019 : début des travaux.

Ce planning permettra d'effectuer les travaux les mois d'été afin de ne pas trop perturber les associations et écoles bénéficiant du gymnase.

De plus, Mr le Maire informe qu'une aide supplémentaire a été sollicitée à hauteur de 50 000 € au titre du contrat de ruralité.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la déclaration sans suite de la consultation pour l'amélioration du G1, et autorise le lancement d'une nouvelle consultation.

6- DEMANDE D'AIDE BONUS REGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Mr le Maire informe que dans le cadre de la mise en place, depuis 2015, du dispositif des subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes, la commune peut bénéficier d'une aide au titre du « Bonus Région ».

Cette aide permet de subventionner de gros travaux ; aussi il est proposé d'inscrire les travaux suivants : la mise en place de contrôle d'accès par badge des équipements publics, ainsi que le changement des portes d'accès des bâtiments communaux et sportifs, enfin la construction d'un mur d'enceinte de l'ancien cimetière communal.

La dépense totale s'élève à 135 000 € HT. Ce bonus région pourrait atteindre un maximum de 40 % d'aide sur le montant des travaux, soit une aide de 54 000 €.

Il est proposé de déposer un dossier de sollicitation avant la fin du mois d'octobre.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le projet relatif à la sécurisation des accès aux infrastructures municipales et des espaces publics, et le projet de demande d'aide auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de « Bonus Région ».

7- PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire donne la parole à Mr Patrice FRANÇON, adjoint en charge du personnel communal.

Recrutement d'un contrat emploi aidé à l'école publique « La Communale »

Mr Françon rappelle que Mathilde SOREK a souhaité mettre fin à son contrat emploi avenir avant son terme et que d'un commun accord entre les deux parties la rupture a été prononcée au 8 juin 2018.

Le gouvernement a décidé de nouvelles orientations en matière de contrat aidé avec la transformation des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) en parcours emploi compétences (PEC). Ces derniers ont pour but de renforcer l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi et d'identifier les caractéristiques des employeurs en fonction de leurs capacités à proposer les conditions d'un parcours insérant.

Des entretiens étant programmés la semaine prochaine, il est donc proposé de créer un poste à compter du 3 septembre 2018 pour une période d'un an, en contrat aidé parcours emploi compétences (PEC) à l'école publique « La Communale » sur la base d'un temps de travail annualisé de 26 heures hebdomadaires, ayant pour mission notamment l'animation de la BCD à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la création, à compter du 3 septembre 2018 pour une période d'un an, d'un contrat aidé parcours emploi compétences à l'école publique « La Communale », sur la base d'un temps de travail annualisé de 26 h hebdomadaires.

Titularisation d'un agent

Mr Françon rappelle que par délibération en date du 30 juin 2017, le conseil municipal avait approuvé la nomination en qualité de stagiaire au grade d'adjoint technique territorial de Monsieur Jonathan FOULTIER au service technique à temps complet à compter du 1^{er} août 2017.

Ce dernier a suivi la formation d'intégration dans la fonction publique territoriale du 13 novembre au 17 novembre 2017 et donne entière satisfaction dans l'accomplissement de ses missions.

Il est donc proposé la titularisation à compter du 1^{er} août 2018 de M. FOULTIER Jonathan en qualité d'adjoint technique territorial à temps complet.

Réorganisation des temps de travail des agents de l'école publique **« La Communale »**

Suite aux modifications des temps scolaires et du départ d'un d'agent, Mr Françon nous informe qu'une réunion a été organisée avec le directeur, Mr Willy Berthasson, de l'école primaire « La Communale » afin de définir et de réorganiser le temps du personnel de l'école à compter de la prochaine année scolaire 2018-2019.

Ce planning n'étant pas figé, des modifications peuvent apparaître, notamment suite au recrutement d'un PEC cité précédemment.

Mr FRANÇON informe des modifications des temps de travail qui seront soumis au comité technique paritaire du CDG 43.

Renouvellement temps partiel agent

Mr Françon informe que Madame Lydie TARERAT, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, a sollicité le renouvellement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018 de son temps de travail à temps partiel à 80%.

Mr le Maire reprend la parole et précise à son assemblée que Mr Jonathan FOULTIER évoqué précédemment s'est engagé comme volontaire au Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers de la commune. Il rappelle la valeur inestimable des interventions de ces derniers lors d'accidents, notamment ceux survenus récemment au sein de notre commune lors de la fête de la musique ; et tient à rendre hommage à ces personnes si dévouées. Une convention sera donc signée avec le SDIS.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'ensemble des délibérations concernant le personnel communal.

8- DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET REPRISES **DE SUBVENTIONS**

Mr le Maire informe que l'instruction comptable M14 a introduit dans la gestion des Collectivités des procédures telles que l'amortissement, qui est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager les ressources destinées à les renouveler. Cette méthode permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Pour information, les immobilisations telles que les voiries ou les bâtiments restent hors du champ d'application car ces derniers ne se déprécient pas régulièrement s'ils ont fait l'objet de dépenses d'entretien régulières.

Les catégories d'immobilisations concernées par l'amortissement figurent dans le tableau suivant :

Articles	Biens	Durée d'amortissement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	2 ans
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	5 ans
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	5 ans
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
204421	Personnes de droit privé - Biens mobiliers matériel et études	1 an
2051	Concessions et droits similaires	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
21571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant - Voirie	10 ans
21578	Matériel et outillage de voirie - Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
21757	Installations, matériel et outillage - Matériel et outillage de voirie	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Afin de permettre d'assurer l'amortissement de tous les biens que la Commune est susceptible d'acquérir, Mr le Maire propose d'adopter le principe, pour les acquisitions à venir et relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, une durée d'amortissement correspondant à la durée maximale.

Par conséquent, je vous propose d'adopter la méthode de l'amortissement linéaire sans « prorata temporis ». Les biens de faible valeur, dont le montant est inférieur à 500.00 € TTC, peuvent être inscrits en section d'investissement s'ils figurent sur l'arrêté du 26 octobre 2001 relative à l'imputation des dépenses du secteur public pris en application des articles L.2122-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les durées d'amortissement des immobilisations et reprises de subventions.

9- SUBVENTION CLASSE PISCINE ECOLE « LES 4 VENTS »

Mr le Maire rappelle que par délibération du 31 juillet 2012, le conseil municipal avait attribué une aide de 2€ par enfant et par année scolaire, aux élèves des 3 écoles maternelles et primaires du village, au titre des « classes piscine ».

L'école de Malmont, à sa demande, bénéficiait de cette aide qu'une année sur 2 sur la base de 4€.

Cette dernière sollicite de bénéficier à compter de l'année scolaire 2018-2019, de l'aide à la classe piscine chaque année sur la base de 2€.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la subvention annuelle de la classe piscine à l'école de Malmont « Les 4 Vents » sur la base de 2 € par an à compter de l'année scolaire 2018-2019.

10-SUBVENTION CORSO JEUNE GARDE RUBANIERE

Mr le Maire informe que dans le cadre des festivités de la fête patronale qui aura eu lieu le 1er septembre 2018 l'association « Les classards St Justaires » organise un défilé de chars le samedi 1 septembre 2018 après-midi.

Suite à cette initiative la collectivité a tenu à s'associer à cette manifestation en demandant à la Jeune Garde Rubanière de bien vouloir effectuer l'animation musicale de ce corso.

Mr le Maire propose d'allouer à la JGR une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'animation musicale du corso organisé par l'association des classards, le 1^{er} septembre 2018. Pour rappel, chaque manifestation des « classes en 8 » rencontre un vif succès, pour en témoigner dernièrement le concours de pétanque a été une réussite, ou encore les 280 entrées au bal de la classe.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'attribution de la subvention à la Jeune Garde Rubanière pour leur intervention au prochain corso d'un montant de 200 €.

11-CONVENTIONS D'ORGANISATION TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire informe que depuis le 1^{er} septembre 2017, en application de la loi NOTRe, la Région Auvergne Rhône Alpes est compétente sur les transports interurbain (lignes régulières) et scolaire (services spéciaux), et qu'elle a consenti une délégation au Département jusqu'au 31 décembre 2022.

Après une année de transition, il convient de mettre en place à la rentrée 2018 un nouveau schéma d'organisation pour le transport scolaire en maintenant le principe d'une gestion de proximité.

La Région est donc l'autorité organisatrice, le Département est le coordinateur, et la Commune est l'organisatrice secondaire. Pour rappel cette dernière effectue un travail considérable, en effet la commune gère les inscriptions, l'édition des cartes, effectue les contrôles...et est la 1^{ère} interface avec les parents.

Il est proposé la signature de conventions tripartites, tant sur les services spéciaux que sur les lignes régulières entre la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Haute-Loire et la commune de Saint Just-Malmont en qualité d'organisation secondaire pour les services spéciaux et en qualité de relais local pour les lignes régulières.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la signature de la convention d'organisation des transports scolaires avec la Région Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Loire.

12-Question diverse

Demande d'une subvention pour le recrutement d'un emploi sportif à la JGF

Mr le Maire explique qu'en ventilant la subvention municipale sur des heures de travail d'un emploi sportif, l'association peut prétendre à une subvention du département qui demande toujours un cofinancement public. En faisant apparaître 468 heures X 2.10 € de l'heure, soit 982,80 €, le département débloquent le double de ce montant soit plus de 1 960 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la demande de subvention de la JGR pour le recrutement d'un emploi sportif.

13-COMPTÉ RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAU

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée

Mme Soubeyran propose un résumé de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Suite au vote du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes, diverses réunions ont eu lieu, où Mme Soubeyran ainsi que Mme Pradier (1^{ère} Adjointe) et Mr Françon, ont défendu les intérêts de la commune.

Lors de la dernière réunion le projet de rapport a été adopté, ce dernier sera notifié aux communes fin juillet, par Monsieur le Président le CLECT, les communes auront 3 mois pour le présenter au conseil municipal, et à partir du 1^{er} novembre 2018 il sera présenté au conseil communautaire.

Monsieur Jacques ROUCHON, Adjoint aux travaux, voirie et environnement

Un point sur les travaux d'assainissement de la rue du Stade. Les travaux d'assainissement sont finis, le chantier a été retardé par les délais de réception très longs des concessionnaires dont ENEDIS, donc le goudron se fera seulement mi-septembre.

Actuellement les agents effectuent divers travaux et ont procédé à la création d'un container à poubelles.

Dans le cadre de la construction de la ligne Très Haute Tension, la route communale du Fournel avait été endommagée, RTE a procédé au remplacement total de l'enrobé.

Mr le Maire prend la parole pour remercier Mr Rouchon de son travail sur le contrôle de tous ces travaux et la coordination.

Mr Rouchon reprend la parole pour signaler que la dalle du cercle a été coulé, et que les travaux avancent dans les temps.

Madame Odile PRADIER, Adjointe aux animations, culture et affaires sociales

Mme Pradier nous invite à regarder l'exposition de la Salle du Conseil, ce sont les élèves de Mme Gaglio qui ont réalisés ces peintures, les élèves sont de jeunes artistes car ils ont tous entre 8 et 11 ans.

Les permanences de l'association Actiom « Ma commune ma santé » vont se dérouler le 21 septembre et le 19 octobre, uniquement sur rendez-vous.

Egalement rendez-vous pour la permanence de l'amélioration de l'habitat le 19 septembre.

Un point sur la fête de la musique, la soirée avait bien commencé avec une place remplie, animée par Mme Valérie GONZALES à l'accordéon, suivie du groupe EKIVOK ; malheureusement cette soirée a vu une fin des plus tristes avec l'incendie d'un bâtiment abritant 2 commerces et des logements.

Le 23 juin la porte ouverte au centre de secours a rencontré un vif succès.

Les classes en 8 sont très mobilisées, le bal et la pétanque ont été très réussis.

Le vide grenier a été bien apprécié, après malheureusement l'échec de « la fête d'été » du comité des fêtes.

La représentation de la classe de théâtre du Collège Roger RUEL de Saint Didier en Velay, « Les Cygnes Sauvages », auprès de 200 élèves de nos écoles St Justaires et Malmontaise, et également 2 représentations à la salle polyvalente.

Le spectacle d'Interfolk le 22 juillet, très apprécié tant sur la qualité des chants, de musique ou de la chorégraphie, magnifique.

Mme Pradier nous donne rendez-vous le 1^{er} septembre pour la fête patronale, le corso le samedi à 17 heures, le repas campagnard organisé par les Sapeurs-Pompiers et le Comité des fêtes, la retraite au flambeau à 21 h 30 et la soupe au choux le lundi matin ou soir au boulodrome.

Monsieur Patrice FRANÇON, Adjoint au personnel

Mr Françon remercie l'ensemble de sa commission pour son assiduité aux réunions.

Concernant Lerbret les travaux se poursuivent à la nouvelle station de traitement des eaux, les installations électromécaniques à l'intérieur sont réalisées, l'alimentation électrique est achevée, les essais d'étanchéité d'eau propres sont terminés.

Madame Dominique COLOMB, Adjointe à la communication et à la signalétique

Mme Colomb évoque le site internet mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à consulter les rubriques « A la une » et « En bref ».

Un travail va être à faire dès la rentrée sur le guide des professionnels car quelques changements sont à indiquer.

Concernant la page « facebook » elle sera très bientôt insérée sur le site.

Concernant la trame, le bulletin municipal prochain devrait faire 24 pages, la rédaction débutera fin août.

Les travaux concernant l'installation du panneau lumineux débuteront fin août, suivis de son installation.

Un mot sur l'association « Musical's », le conseil d'administration le 11 juin dernier indique que le nombre d'élèves est en augmentation, pour assurer la pérennité de l'école le CA a voté une nouvelle augmentation des tarifs, et limitera le nombre d'élèves.

Madame Christine BONNEFOY, Adjointe à la vie scolaire et jeunesse

Madame Bonnefoy débute par un point sur les transports scolaires. Elle informe les élus que 62 élèves rentrent en 6^{ème} cette année. Le bilan de l'année écoulée est plutôt positif.

Madame fait un point sur la communauté de communes avec le programme « action jeunes », qui invite les jeunes de 12 à 17 ans, habitant sur le territoire Loire-Semène, et qui organise des activités gratuites, avec également une mise en place d'un transport avec le « service mobile jeunesse ».

Dans le cadre des chantiers jeunes le monument aux morts a été nettoyé et les grilles repeintes, sur notre commune.

Au sujet des camps communautaires, 208 enfants de 3 à 17 ans ont bénéficié de ce service.

Un guichet unique d'information a été mis en place par la communauté de communes pour les demandes d'accueil de jeune enfant, à partir de 1^{er} janvier 2019.

Il y a eu des changements au sein de l'équipe du centre de loisirs de St Just Malmont, Madame Amandine PAOLI travaille désormais au siège de la communauté de communes, elle est remplacée par Stéphanie CHAPELLON.

Concernant les écoles, la réunion de pré-rentrée est fixée au 31 août, le médecin scolaire le Docteur Grange sera présent, avec les Directeurs et Directrices d'école, Stéphanie Chapellon la Directrice du centre de loisirs de la commune, ainsi que l'infirmière de la Communauté de Communes, Aurélie PINATEL. Au cours de cette réunion l'ensemble des PAI sont revus, ensuite, le personnel des écoles et des restaurants scolaires est convoqué pour être informé d'éventuels modifications.

Monsieur Philippe DUTEL, Adjoint à la vie associative et des sports

Mr Dutel rappelle le projet d'installation de caméras aux gymnases 1 et 2, les travaux ont commencé cette semaine, et les caméras au niveau du G1 sont opérationnelles depuis ce midi avec une belle qualité d'image ; concernant le G2 ce sera opérationnel début de semaine prochaine. Ces installations sont la bienvenue en cette période de vacances d'été.

Au sujet des associations, le club de basket a eu des mouvements de bénévoles, Mr Richard DANTONY ainsi que Madame Marie-Pierre CHAPELLON se retirent de l'association. Le nouveau président est Mr REYMOND Didier.

Mr Dutel nous donne rendez-vous début le 7 septembre pour la fête du sport au complexe sportif. Comme chaque année les 500 élèves des écoles découvriront les différentes disciplines disponibles sur la commune de St Just Malmont, puis une collation leur sera distribuée.

Suivie le 8 septembre du forum des associations au gymnase n°1.

Le 25 septembre la totalité des associations se réunira pour l'élaboration du calendrier des fêtes et l'organisation de l'occupation des salles.

Monsieur le Maire reprend la parole, et rappelle qu'au sujet des caméras, le remplacement du matériel est réglé par la communauté de communes.

Mr le Maire tient à faire le point sur l'article qui est paru dans la presse sur l'usine ALTRIOM récemment. Beaucoup d'approximations dans cet article faussent l'information du public. Il est fait mention de décharge, « mais cela fait longtemps qu'il n'y a plus de décharge à Saint Just Malmont », en effet le SICTOM exploite bien un centre d'enfouissement technique. En outre l'amalgame est fait entre la Commune de Saint Just Malmont et le SICTOM à tort.

Le SICTOM lance un marché, il faut savoir que pendant encore près de 7 ans le CET peut fonctionner avec la création de nouvelles alvéoles pour accueillir nos déchets. Mais avec la réglementation plus contraignante il y a des mises aux normes à respecter, ainsi que les traitements in situ des lixiviats à des coûts exorbitants. Le point fort du SICTOM est que l'amortissement des alvéoles se fait sur la durée d'exploitation. L'article parle à tort de la fermeture du site, or le CET du Combau va continuer d'accueillir les déchets verts, le bois issu des déchetteries et également des gravats ; en revanche en ce qui concerne les ordures ménagères, effectivement dès janvier 2019 elles ne seront plus accueillies. Il est donc décidé d'arrêter d'enfouir à Saint Just Malmont, mais plutôt d'externaliser le traitement des ordures ménagères, il est important de juger la pertinence écologique et environnementale par rapport au transport. Tout ceci nécessite une grosse réorganisation en termes de fonctionnement, de personnel et de budget. Un dernier point, la TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, va évoluer de 41 € à 61 € d'ici 2020 pour l'enfouissement d'une tonne. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été sollicité pour ce marché des plus importants.

Monsieur le Maire fait un point sur la maison médicale couplée à une résidence pour personnes âgées autonomes. Ce projet était porté sur l'ancienne école publique, par le biais d'un bailleur, la société SEMCODA. Cette dernière a vu un changement de direction, ainsi que la loi ELAN, nous laissent dans un silence incompréhensible. Mr le Maire s'est rendu au siège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, où un rendez-vous a eu lieu avec le Président du Conseil d'Administration de la SEMCODA. Tout en comprenant l'impatience des professionnels de santé, Mr le Maire tient à préciser que ce gros projet du mandat ne se fait pas dans la précipitation, mais bien dans le sérieux afin de protéger aussi les deniers publics. Mr le Maire précise que ce projet lui tient à cœur notamment pour les personnes âgées qui pourraient s'installer dans le centre bourg.

Au sujet du projet de stationnement en zone bleue, Mr le Maire informe qu'une réunion est fixée pour échanger avec les commerçants. Si les clients ne peuvent pas se garer à proximité c'est la fin du commerce local. A l'ordre du jour, la durée, l'amplitude horaire, les emplacements... le but étant de déplacer le stationnement résidentiel de l'hyper-centre afin de permettre une rotation des véhicules plus importante.

Pour information le numéro de téléphone de la mairie est désormais le 04.43.08.80.13 suite à un changement de l'installation téléphonique.

M le Maire remercie les membres du Conseil Municipal, et les personnes venues assister à ce Conseil, et invite l'assistance à participer à la prochaine séance qui aura lieu le 18 octobre 2018.

Il est 21 heures, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette CHAPELON	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			